

Pour assurer son fonctionnement à l'école ainsi fondée sous le toit paternel et lui permettre d'atteindre sa fin, Dieu, qui n'impose les devoirs qu'en octroyant les droits, confère aux pères et mères de familles une partie de son autorité sur leurs enfants : "*Filii obelite parentibus vestris*", et il veut que l'enseignement ou la formation morale et intellectuelle de ces derniers soit, dans l'ordre naturel, du domaine exclusif des parents, de telle sorte, que si, pour une cause ou pour une autre, ils appellent à leur aide un instituteur de profession, il leur est loisible de communiquer à l'école subsidiaire les droits et privilèges de l'école familiale.

Toutefois, les familles sont, un peu comme les individus, incapables de se procurer par elles-même tout ce qui leur est nécessaire. De plus, les abus peuvent s'introduire dans l'enseignement paternel. C'est alors que la société civile, créée par Dieu tout exprès pour subvenir à ses membres dans leurs besoins, et réprimer les désordres, intervient dans le double but de soutenir les écoles par des subventions pécuniaires et de punir les parents indignes de ce nom qui, au lieu de la vérité et de la vertu enseignent à leurs enfants l'erreur et le vice.

En avons-nous fini avec l'œuvre de Dieu ? Non, mes frères, car alors il faudrait passer sous silence l'acte même de la rédemption où, certes, l'enfance ne fut pas oubliée. Notre Divin Sauveur a su au contraire, associer la grande cause de l'éducation à la régénération du genre humain et lui donner une place dans l'Eglise.

En effet, la mission d'enseigner les peuples confiée aux apôtres regarde d'une manière particulière l'enfant dont l'intelligence, à l'état de table rase suivant l'expression des philosophes, est plus affamée de la vérité et demande des soins plus assidus.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'épouse de Jésus-Christ, la sainte Eglise catholique devenue l'héritière des droits apostoliques, réclame sa part dans l'éducation de la jeunesse et revendique hautement la liberté d'enseigner dans les écoles ceux que le baptême a rendus ses enfants.

Non seulement elle affirme ses droits, mais elle les exerce aussi souvent que la tyrannie veut l'en empêcher. Ainsi depuis dix-huit cents ans on l'a vue maintenir haut et ferme

l'étendard de la foi dans les écoles du monde civilisé, combattre seule le plus souvent par ses monastères et ses universités les efforts toujours renaissants de la barbarie, et assurer à l'Europe chrétienne une civilisation qui fait l'orgueil des nations modernes.

Or, tout cela s'est fait sans rien troubler de l'ordre social, sans léser les droits des pères de familles, mais dans l'unique intérêt des âmes et pour continuer le rôle du divin Rédempteur qui "illumine tout homme venant en ce monde".

Place à l'Eglise, mes frères, et ne craignons rien de son influence sur les générations de l'avenir ! L'enfer y perdra mais nous y gagnons tous.

Après avoir esquissé bien imparfaitement l'action de Dieu dans l'éducation, il nous reste à déterminer quelle doit être celle de l'homme.

Le texte cité au commencement de ce discours va maintenant nous servir. Écoutez l'apôtre Saint-Paul, mes frères, et surtout sachons le comprendre : "*Patres nolite ad iracundiam provocare filios vestros*", et vous, pères, n'irritez pas vos enfants. Pourquoi cela ? Saint-Thomas d'Aquin répond ainsi : "Le père de famille, nous dit-il, se distingue du maître parce que ce dernier ne garde chez lui des serviteurs que pour son utilité, tandis que pour lui il emploie son autorité dans le seul avantage et pour le plus grand bien de son enfant".

Or les mesures vexatoires et tyranniques qui ont pour effet de faire germer dans le cœur ulcéré de l'enfant le ressentiment et parfois la haine, peuvent fort bien dispenser l'éducateur, père ou instituteur, de l'emploi beaucoup plus difficile des moyens que leur suggèrent la patience, l'abnégation et la prudence, mais il est sûr qu'elles ne produiront que de tristes résultats ; car, si elles développent la crainte et l'hypocrisie chez l'enfant, elles n'ont aucun effet moral sur lui, puisque rien ne peut être fait dans ce sens sans la libre coopération de la volonté.

Après avoir évité l'écueil signalé par l'Apôtre, le père ou l'instituteur voient s'ouvrir devant eux un vaste champ d'opération. Semblable à la forêt que le colon doit d'abord défricher avant de la mettre en culture, l'âme humaine doit être avant tout débarrassée de ses défauts que la corruption du péché